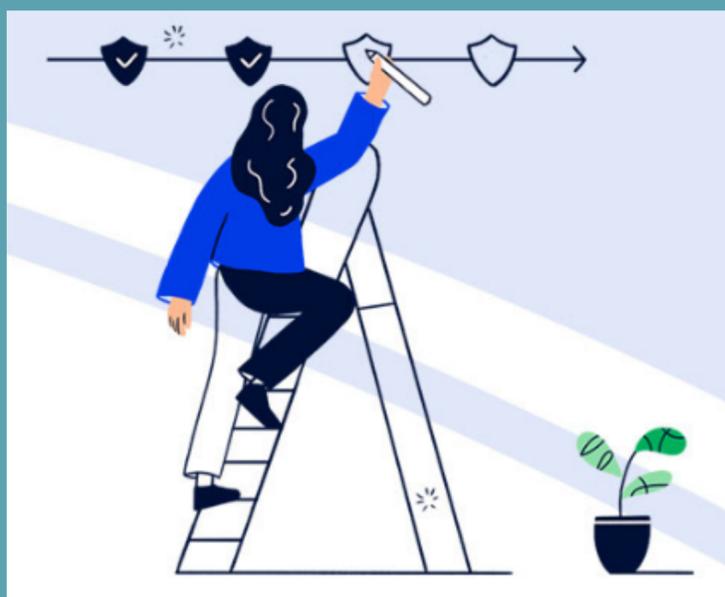


EVALUEZ LES RISQUES PROFESSIONNELS DE VOTRE ENTREPRISE AVEC NOA

Outil intégré à votre parcours de déclaration annuelle,
vous retrouverez votre DUERP dans votre espace adhérent.

**Au-delà de l'obligation
réglementaire, le DUERP est
un outil de prévention des
risques en entreprise !**



Réalisez simplement le parcours en 5 étapes :

1. Questionnaire d'informations générales sur votre entreprise
2. Identification des situations de travail auxquelles sont exposés vos salariés
3. Découpage de votre entreprise en unités de travail
4. Evaluation des risques
5. Mise en place de votre plan d'action



des entreprises :

- ▶ Un parcours ludique à réaliser en autonomie
- ▶ Les conseils des préventeurs de l'APST41
- ▶ Un accompagnement possible par les préventeurs de l'APST41
- ▶ Un DUERP partagé avec votre Service de Santé au Travail

L'outil numérisé NOA au bénéfice

des salariés :



- ▶ Une meilleure protection contre les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles grâce à une prévention adaptée
- ▶ Une information sur les démarches de prévention engagées par votre entreprise

Pour joindre notre service dédié :



02 54 52 41 47



DUERP@apst41.fr

Nous suivre :

